

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 11 février au 04 mars 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Sites d'Ecouves »**

Un avis sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Sites d'Ecouves » a été émis lors de la phase de consultation publique.

Cet avis suggère de désigner nommément des sous-espèces mélanisantes du *carabus auronitens* au titre des espèces justifiant la désignation du site.

En réponse, l'espèce *carabus auronitens* n'est pas inscrite à l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000.

Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.